



Rennes, le 16 mars 2022

Madame Camille HANROT-LORE,
Présidente de la commission d'enquête
relative au projet BRIDOR à LIFFRÉ

Objet : Contribution du Collectif 'Plus Jamais Ça' de Rennes à l'enquête publique ouverte sur le projet Bridor à Liffré

Nouvelle usine Bridor à Liffré : un projet industriel... pour le monde d'hier

Le projet Bridor 3 à Liffré, c'est la construction, sur une zone agricole aujourd'hui préservée, d'une unité de fabrication de 650 tonnes/jour de viennoiseries et pains surgelés, ne répondant à aucun besoin local, ni pour l'agriculture (matières premières importées en dehors de la Bretagne), ni pour l'alimentation (production destinée à l'exportation), mais dont l'impact environnemental et social s'annonce d'ores et déjà catastrophique. En particulier, cette installation inutile pomperait les ressources en eau potable de tout un bassin de vie.

Accapement des ressources naturelles et de celles de la collectivité

Ce projet est prédateur des ressources naturelles locales :

- artificialisation de 21ha de terres bocagères remarquables à proximité de la forêt de Rennes (réservoir de biodiversité), dont 17ha imperméabilisés (bâtiments, dalles, routes, parkings...), destruction des haies et de 1,1ha de zones humides déclarées dans les présentations publiques du projet, mais sous estimées ;
- consommation de 200 000 m³ d'eau potable/an fournis par le réseau de distribution communal, soit la consommation annuelle d'une ville de 3500 habitants, sur un territoire où l'augmentation prévue de la population est de 50% en 10 ans. Ce projet contribue à la tension sur la ressource en eau déjà réelle à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine et donc de la Bretagne, et qui ne pourra que s'aggraver dans les années à venir, jusqu'à la pénurie.

Bridor profite déjà des investissements et faveurs de la collectivité. C'est une forme de subvention publique, aux dépens des contribuables :

- cession par Liffré Cormier Communauté du terrain à Bridor au prix de 10€/m² au lieu des 35€/m² pratiqués pour les entreprises environnantes, soit un cadeau financier de plus de 5 millions d'€ ;
- raccordement énergétique et aménagement de la voirie à la charge de la commune ;
- report des coûts de gestion sur la collectivité pour ce qui concerne les épandages ;
- utilisation d'infrastructures routières (autoroute A84) financées et entretenues par la collectivité pour une mise en trafic de 220 camions/jour afin de transporter les matières premières et les produits surgelés vers le port du Havre (70 %) et ailleurs en Europe (30 %) et trafic supplémentaire de 940 véhicules légers/jour lié à l'activité ;
- charge de la réparation des dégâts écologiques (biodiversité, qualité de l'air, des eaux, des sols suite aux épandages...).

'Plus jamais Ça' est né en janvier 2020 de la volonté de syndicats et d'associations environnementales de changer les termes du débat et de défendre une vision profondément sociale et environnementale de notre société. Convaincu·es de la fausse opposition entre la préservation de la planète et la création d'emplois, entre la fin du mois et la fin du monde, nous avons décidé de porter ensemble des propositions fortes de rupture avec le système capitaliste défaillant. Nos combats sont basés sur des actions concrètes, collectives et ancrées dans la réalité des luttes. Ils apportent une réponse aux crises que notre société traverse, qu'elles soient sociétales, environnementales, économiques ou sanitaires. Plus d'informations sur le site internet, et dans le rapport « Pas d'emplois sur une planète morte »

A Rennes, le collectif 'Plus Jamais Ça' réunit syndicats et associations locales, notamment **Alternatiba, Attac Rennes, CIP, FSU 35, Oxfam, Solidaires 35, et Youth For Climate**, travaillant à l'échelon local un système socio-économique plus social, écologique, féministe et antiraciste, en rupture avec les politiques menées jusqu'à présent.

À rebours d'un développement économique et social local

Pour vendre son projet, Bridor fait des promesses sur l'emploi :

- emplois dont le nombre et la pérennité ne sont pas assurés, précaires (majoritairement de l'intérim) et peu qualifiés, ne répondant à aucune demande d'emploi local (chômage très faible et main d'œuvre qualifiée), à des salaires incompatibles avec le marché immobilier local, dans des conditions difficiles (cadences élevées, température dans les ateliers à 4°C, horaires en 3x8, pauses de 20 minutes par tranche de 8h, etc.), dépendance automobile des salarié·es. Voir à ce titre le communiqué du syndicat Solidaires³⁵ ;
- emplois détruits dans le secteur agricole (exploitant·es exproprié·es) et dans les boulangeries traditionnelles (1 emploi industriel pour 9 emplois en boulangerie) et perte des savoir-faire artisanaux ;
- emplois non créés dans une production alimentaire nécessaire, locale, durable (la même surface mise en production agricole de fruits et légumes permettrait d'alimenter la moitié de la population de Liffré tout en créant de nombreux emplois locaux pérennes et non délocalisables) ;
- emplois déstabilisés dans les entreprises locales, l'implantation de Bridor les privant de l'accès au foncier nécessaire à leur développement (la même surface occupée par des PME créerait plus d'emplois en lien avec les besoins du territoire).

Quels bénéfices apporte réellement ce projet au territoire et à ses habitant·es ?

Quelle intégration des futur·es salarié·es dans le tissu économique et social local peut-on attendre ?

Quelle résilience économique et sociale espérer quand on se rend dépendant d'un unique employeur ?

Quelle contribution à la politique régionale du "bien manger pour tous·tes" ?

Quel intérêt pour ce projet, au-delà des profits des actionnaires de Bridor, dont M. LeDuff, milliardaire qui a multiplié sa fortune par 9 en 12 ans ?

Négation de toute perspective de transition énergétique et écologique

Son bilan est déjà très lourd, mais c'est sans compter tous les dommages environnementaux et les nuisances de ce projet en parfaite contradiction avec le Plan Climat Air-Energie (PCAET), pourtant adopté à l'unanimité par les élu·es (Conseil communautaire du 15 déc. 2020) :

- forte consommation d'énergie (électricité et gaz) pour la production de froid et le stockage surgelé ;
- fortes émissions de gaz à effet de serre (CO₂, méthane, protoxyde d'azote) pour la construction de l'installation, la production industrielle, les trajets contraints des salarié·es mais surtout pour l'acheminement des matières premières et l'expédition des produits : 220 camions frigorifiques, transports maritime et aérien extrêmement polluants. Ces émissions de GES par les transports ne sont tout simplement pas prises en compte dans le dossier d'évaluation environnementale du projet (cf. avis de la MRAe) !
- épandage de 75000m³ d'eaux usées industrielles/an (comportant 7,5 tonnes d'azote, 2,25 tonnes de potasse et d'acide phosphorique) dans des conditions non explicites (cf. avis MRAe) sur les terres agricoles et les zones humides et dans un rayon de 10km autour du site, cela étant d'autant plus dommageable qu'on se situe en tête de deux bassins versants différents (bassin versant du Chevré affluent Vilaine amont, dont la qualité des eaux, mauvaise actuellement, doit être améliorée d'ici 2027). Il faut rappeler que la Commission locale de l'eau du Sage Vilaine a émis un avis négatif sur le projet en décembre 2021, principalement au motif de ce risque de pollution ;
- pollution chronique des eaux de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées comportant matières en suspension, hydrocarbures, plomb et métaux lourds (routes et parkings) ;
- impacts graves sur la biodiversité et la protection des espèces protégées ;
- émissions régulières de fumées avec polluants identifiés (oxydes d'azote et acétate d'éthyle) et des effets toxiques non mesurés en cas d'incident (plusieurs incidents recensés sur les deux autres sites en activité) ;
- nuisances sonores (fabrication et trafic routier) et lumineuses, compte-tenu d'une forte proximité des habitations (les plus proches à quelques mètres, lotissement en construction à 200m) et d'espaces classés Natura 2000 et Zone naturelle d'intérêt écologique (ZNIEFF) ;
- nuisances olfactives du bassin de stockage des effluents et de l'épandage ;
- conséquences sur l'environnement et la santé non évaluées en cas d'accident ou d'incendie.

En synthèse

Ce projet, qui n'amène aucune retombée positive pour le territoire, charrie son lot de dommages environnementaux, sociaux et économiques, qui vont bien au-delà du site d'implantation du projet et même de Liffré. En outre, la concertation s'est encore une fois réduite à un exercice de pure forme, privant les citoyen·nes d'un vrai débat public. Ce projet inutile et imposé, nouvel exemple emblématique d'un modèle économique et d'aménagement dépassé et délétère, doit être arrêté tant qu'il en est encore temps. Les autorités publiques peuvent y mettre un terme, prouver qu'elles privilégient véritablement la santé des citoyen·nes et de leur environnement et qu'elles travaillent à un autre modèle d'emploi, basé sur la sobriété et les réels besoins de la population.